

p.B.15.21.Séné.(1)

Berne, le 26 juin 1986

BJ/mo

P R O C E S - V E R B A L

Visite officielle de travail à Berne
de M. Abdou Diouf, Président de la
République du Sénégal, le 19 juin 1986,
à la Maison de Watteville

Composition des délégations

Délégation sénégalaise

Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal

Son Excellence Monsieur Cheikh Hamidou Kane
Ministre du Plan et de la Coopération

Son Excellence Madame Mantoulaye Guene
Ministre du Développement social

Son Excellence Monsieur Moussa Diallo
Vice-Président de l'Assemblée nationale

Son Excellence Monsieur Alioune Sene
Ambassadeur de la République du Sénégal en Suisse

Son Excellence Monsieur Bruno Diatta
Ambassadeur
Chef du Protocole de la Présidence de la République du Sénégal

Monsieur Ousmane Tanor Dieng
Conseiller diplomatique du
Président de la République du Sénégal

Monsieur Mamadou El Bachir Ndiaye
Conseiller économique
Ambassade de la République du Sénégal en Suisse

Monsieur Massamba Niang
Conseiller près l'Ambassade du Sénégal en Suisse



Délégation suisse

Monsieur Pierre Aubert
Vice-président du Conseil fédéral
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Monsieur Maurice Jeanrenaud
Ambassadeur de Suisse en République du Sénégal

Monsieur Fritz Staehelin
Ambassadeur

Monsieur Rolf Wilhelm
Directeur suppléant de la Direction de la coopération au
développement et de l'aide humanitaire

Monsieur Alfred Rüegg
Ambassadeur

Monsieur Johannes J. Manz
Ambassadeur et Chef du Protocole

Monsieur Paul André Ramseyer
Ambassadeur

Monsieur Rolf Gerber
Département fédéral de l'économie publique

Monsieur Philippe Jaccard
Secrétaire diplomatique du Chef du Département

Monsieur Michel Pache
Chef du service de presse et information

Monsieur Christian Blickenstorfer
Suppléant du Chef de la Division politique II

Madame Ivana Bezucha
Stagiaire diplomatique (procès-verbal)

* * *
* *

Les entretiens officiels, suivis d'un déjeuner, ont duré environ quatre heures. M. Abdou Diouf a été également reçu en visite de courtoisie par le Président de la confédération.

Les entretiens ont porté essentiellement sur l'avenir de l'OUA et la situation en Afrique d'une part et les relations Est-Ouest et sur des questions du domaine des relations bilatérales d'autre part.

Le Conseiller fédéral Aubert (CFA) ouvre le débat en rappelant sa dernière visite de courtoisie au Sénégal en 1979 lorsque le Président sénégalais était encore Premier ministre.

Le Président de la République du Sénégal (D), revenant de la Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud qui se tenait à Paris du 16 au 20 juin 1986, le remercie de l'opportunité de pouvoir l'informer des problèmes susmentionnés.

L'avenir de l'OUA

D esquisse un bilan de son année passée à la présidence de l'organisation. Il fait la distinction entre les problèmes qui divisent les pays membres de l'OUA et les problèmes qui les unissent. Parmi les premiers, on peut mentionner les conflits régionaux tels que Sahara, Tchad, etc. et parmi les seconds, notamment les problèmes de l'apartheid, de la coopération arabo-africaine et la question de la Namibie. L'importance de cette distinction tient au fait qu'elle permet à D d'étayer son attitude résolument pragmatique. Celle-ci tend à chercher une solution aux problèmes essentiels (surtout de nature économique) qui unissent les pays membres de l'OUA tout en évitant les problèmes qui les divisent et qui sont destinés à trouver une solution dans un système qu'il appelle "le système de dérivation" (négociations en dehors de l'OUA). De cette manière, il faudra éliminer les clivages idéologiques, les divisions multiples et la fragmentation des intérêts entre les Etats dits "progressistes" et "modérés" qui sont parmi les causes premières des crises qu'a traversées l'organisation. D passe en revue les conflits régionaux :

- Tchad

Le dernier échec sur le plan politique dont M. Goukouni Oueddei est rendu responsable date de mars dernier. Il s'agissait d'une tentative de médiation congolaise (mandat de l'OUA) en faveur d'une réconciliation au Tchad. Selon D, cet échec aura montré à l'Afrique que c'est "le Président Habré qui veut la paix, la cohésion, l'unité du Tchad et l'intégrité territoriale de son pays" et que c'est "M. Oueddei qui ne tient pas parole ou peut-être qui subit une volonté plus forte que la sienne". D affirme

en effet qu'on s'est trompé d'interlocuteur: c'est avec le colonel Khadafi qu'il faudra discuter du rétablissement de l'intégrité territoriale du pays et de la réconciliation et non avec Goukouni Oueddei.

- Sahara

Le principe d'un référendum est accepté par toutes les parties au conflit. La question de l'identification du peuple sahraoui, qui se trouvait auparavant sur le territoire du Sahara espagnol, pose cependant des problèmes graves. Le caractère nomade de la population, qui ne reconnaît aucune des frontières étatiques, rend difficile l'application du programme accéléré de sédentarisation commencé en 1976 par le Maroc.

Une tâche importante de bons offices a par ailleurs été confiée à M. Perez de Cuellar et D dans le conflit sahraoui. Il s'agit de discussions individuelles avec chaque partie au conflit et d'élimination de divergences par les contacts physiques indirects. Il semble pourtant que la question du Sahara s'éloigne de toute solution en raison d'une politique des "faits accomplis" sur le terrain.

- Namibie

Confrontés au problème namibien, les Etats membres de l'OUA, adoptent l'attitude uniforme, il s'agit d'un problème qui les réunit, donc propre à être discuté au sein de l'OUA. D affirme que dans ce conflit, il faut définir un équilibre entre les forces UNITA/Afrique du Sud/USA et le gouvernement de Luanda afin de pouvoir discuter sur les garanties.

- Palestine

Pour la Palestine, le droit à l'autodétermination constitue une condition sine qua non. Interrogé sur la personnalité de M. Arafat, D soutient que Arafat reste l'interlocuteur principal de l'OLP malgré son impuissance face aux différentes factions de

l'OLP. Arafat est un homme respecté en Afrique, mais on ne l'aide pas assez, estime D.

- Iran/Irak

Après les missions de bons offices confiées à des personnalités telles que M. Sékou Touré, Olof Palme et Mme Gandhi, D semble avoir perdu toute illusion. Le dialogue avec Khomeini n'est pas possible. CFA évoque à ce propos les problèmes que rencontre le Comité International de la Croix-Rouge auquel a été refusé tout accès aux camps de prisonniers de guerre en Iran.

Toutefois, le problème actuel qui préoccupe le plus l'OUA est la situation économique critique du continent africain. A ce propos, D fait un tour d'horizon de la 13ème session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a siégé du 27 mai au 1er juin 1986 à New York. Cette conférence répondait à un voeu exprimé par le sommet de l'OUA, réuni à Addis Abeba en été 1985, et servit avant tout à examiner les causes profondes de la crise que traverse ce continent et à tenter de définir des remèdes à long terme. Pour ce faire, les délégués disposaient d'un document préparé par l'OUA, exposant les décisions prises par les gouvernements africains pour réviser profondément leur politique de développement et chiffrant les besoins du plan de redressement (APPER) mis au point par les Africains eux-mêmes. Les Etats africains ont établi une liste de leurs erreurs sans les imputer à un colonialisme dépassé. Ils ont obtenu le soutien de la communauté internationale pour réaliser leur programme prioritaire: développer l'agriculture et les infrastructures qu'elle nécessite. Ils se sont engagés à consacrer à cette tâche le quart de leurs ressources; les Etats occidentaux ont promis de les appuyer, de ne pas profiter du dépôt de fonds publics d'un Etat qui poursuit un effort de redressement et de financer les institutions multilatérales, notamment l'IDA. Quant à la question de la dette, elle sera renégociée pays par pays.

Lors de son passage à New York, D prononça un discours modéré, mettant l'accent sur l'effort que les gouvernements africains déployaient pour faire face au défi de la crise, et demandant que la communauté internationale soutienne cette action de manière appropriée.

On peut dire que D est certainement à l'origine d'une prise de conscience de la responsabilité encourue par les gouvernements africains. D s'est félicité des résultats obtenus. Le but a été atteint, dans le sens que les pays africains ne se sont pas présentés comme pays demandeurs de fonds, mais qu'il s'est agi plutôt d'exposer les problèmes de l'Afrique et de s'engager eux-mêmes.

Quant à la situation en Afrique du Sud. D constate, au retour de la Conférence de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, (Paris, 16 - 20 juin 1986), que les pressions amicales ont échoué (exemple de l'humiliation de l'EPG). La réponse à la question de savoir s'il faut subir le système criminel actuel ou accepter les sanctions, lui semble évidente. Pour éviter une guerre civile en Afrique du Sud, il n'y a plus d'autres moyens pacifiques que les sanctions. CFA expose notre point de vue à ce sujet, (voir plus loin) et D, tout en comprenant notre position, exprime l'espoir que la Suisse mettra au profit d'une solution rapide ses contacts avec le Gouvernement sudafricain. Interrogé sur la société post-apartheid, D affirme qu'il ne faut pas remplacer le racisme blanc par un racisme noir: l'Afrique du Sud appartient à tous les peuples qui y vivent, les Blancs comme les Noirs, les Métis comme les Indiens. Seule la négociation pourra définir leur place.

CFA, de son côté, soulève l'intérêt que la Suisse porte à la question de l'endettement. La Suisse participe régulièrement aux réévaluations de dettes négociées dans le cadre du Club de Paris. Il mentionne la contribution à la Facilité spéciale pour

l'Afrique de la Banque mondiale pour un montant de US\$ 30 millions. Le Sénégal est le premier bénéficiaire de la contribution suisse pour 13,5 millions de francs suisses.

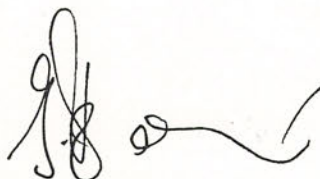
Considérant le fait que des dettes élevées freinent le développement, la Suisse a annulé les dettes issues de prêts publics aux pays en développement les plus défavorisés et pratique depuis longtemps une coopération au développement à des conditions extrêmement favorables (normalement sous forme de contributions non remboursables). Elle étudie en outre la possibilité d'adhérer à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). CFA apprécie enfin le caractère très réaliste des propositions africaines présentées dans le plan d'action préparé par l'OUA.

CFA expose ensuite la position de la Suisse relative à la situation en Afrique du Sud et le problème des sanctions. Depuis 1968, la Suisse a toujours condamné la politique d'apartheid menée par l'Afrique du Sud. Elle estime cependant qu'il convient d'encourager la recherche de solutions pacifiques et pragmatiques, qui permettent de déboucher sur des solutions acceptables pour toutes les communautés. Conformément à ses principes de dialogue et d'universalité, qui guident notamment sa politique économique extérieure à l'égard de partenaires aux structures politiques très diverses, la Suisse n'est pas favorable à d'éventuelles sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, qui risquent par ailleurs d'exacerber davantage encore les tensions. La politique constante de la Suisse, que ce soit à l'égard de l'Afrique du Sud ou de tout autre Etat, consiste à ne pas se joindre à des sanctions prises unilatéralement par un pays ou un groupe de pays. Toutefois, si le Conseil de sécurité de l'ONU devait adopter des sanctions obligatoires, la Suisse, de manière autonome et sans reconnaître en avoir l'obligation légale, prendrait des mesures adéquates allant dans la même direction, afin que la politique des Nations Unies ne puisse être déjouée.

En ce qui concerne la Namibie, la Suisse s'est toujours exprimée en faveur d'une transition pacifique de ce territoire à l'indépendance. Elle soutient les objectifs généraux contenus dans la résolution 435 du Conseil de sécurité de l'ONU. Enfin, CFA rappelle la politique traditionnelle suisse de disponibilité pour abriter des conférences et négociations internationales.

Dans le domaine des relations Est-Ouest, CFA admet que les quelques six mois qui se sont écoulés depuis la rencontre Reagan-Gorbatchev ne permettent pas de tirer un bilan positif. Toutefois, il insiste sur une meilleure crédibilité des rapports Est-Ouest résultant du sommet. CFA souligne ensuite le rôle important joué par la Suisse à la CSCE. La Suisse n'entend pas laisser aux seules superpuissances le monopole des relations Est-Ouest. Depuis 1972, elle participe activement au sein de la CSCE à l'élaboration d'un code de conduite minimal destiné à atténuer en Europe les tensions entre l'Est et l'Ouest. CFA informe D des résultats de la récente conférence à Berne qui, malgré l'absence de déclaration finale, constitue un succès au moins dans le sens qu'elle a contribué à trouver une solution pour un nombre important de cas concrets. CFA décrit brièvement l'impasse du désarmement. Il exprime ensuite le désir d'intensifier la fréquence des contacts entre les deux pays et d'institutionnaliser les rapports bilatéraux.

A l'issue des entretiens, l'Ambassadeur Staehelin a discuté de la coopération au développement avec le Ministre du Plan et de la coopération, M. Kane. (voir note séparée).



I. Bezucha

L.311 Se'migel

Bern, 14. August 1986

~~Pou - AD~~CP
BSZ
WR
↓
2/2

Verteiler:

- Herrn Bundesrat P. Aubert
- Herrn Staatssekretär E. Brunner
- Herrn Botschafter F. Muheim
- Herrn Botschafter F. Staehelin
- Herrn Botschafter A. Rüegg
- Herrn R. Wilhelm
- Herrn Botschafter J. Manz
- Herrn Botschafter P.A. Ramseyer
- Herrn M. Pache
- Herrn C. Blickenstorfer
- Herrn P. Jaccard
- Herrn R. Gerber
- Frau I. Bezucha

Vertretungen in:

Abidjan	Conakry	Lagos	Pretoria
Abu Dhabi	Damaskus	Lissabon	Rabat
Addis Abeba	Dakar	London	Riad
Akkra	Dar es Salaam	Luanda	Rom
Algier	Den Haag	Luxemburg	Stockholm
Amman	Dublin	Madrid	Teheran
Ankara	Genf (Mission)	Maputo	Tel-Aviv
Athen	Harare	Nairobi	Tokio
Bagdad	Helsinki	New Delhi	Tripolis
Beirut	Kairo	New York (Mission)	Tunis
Bonn	Khartum	Oslo	Washington
Brüssel	Kinshasa	Ottawa	Wien
Canberra	Kopenhagen	Paris	Yaoundé

Besuch des senegalesischen Präsidenten Abdou DIOUFin Bern - 19. Juni 1986

In der Beilage erhalten Sie das Protokoll der Gespräche, die Herr Bundesrat Aubert mit Abdou DIOUF am 19. Juni 1986 geführt hat.

Politische Abteilung II


 A. Rüegg